CB/CZ 013/25

Bruxelles, le 16 février 2026

Monsieur Michaël DE GOLS
Directeur UNISOC
27 avenue des Arts, bte 13
1040 BRUXELLES

Concerne : Journée d'action ce 8 mars 2026

Cher Monsieur,

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la FGTB et la CSC organisent ce 8 mars 2026 une journée d'action nationale.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront aux actions. Le 8 mars sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 7 mars au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 8 au 9 mars 2026.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bert ENGELAAR,
Président FGTB

Ann VERMORGEN,
Présidente CSC

Fédération Générale du Travail de Belgique
Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles | info@fgtb.be | www.fgtb.be | (T) 02/506 82 11 | (F) 02/550 14 00 | Nagelmackers BE87 8777 9502 0194 – BIC BNAGBEBB